

**Séance de la Commission Permanente du lundi 29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

**Présents :**

Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Claude DUCHÉ M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, Gilbert THULEAU,

**Absents excusés :** Mme Françoise BAUDE, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, Mme Isabelle CHATEAU,

Date des convocations : **2 janvier 2024**

Membres en exercice : 8

Membres présents : 5

Nombre de votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

**N° 24-003**

**OBJET : SECOURS ELECTRICITÉ**

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE  
DÉCIDE**

d'accorder un secours financier, à 3 personnes, pour le règlement de leur facture respective d'électricité pour un montant global de **995,62 €**.

La somme sera versée directement à – **EDF - Service Client- TSA 21941 - 62978 ARRAS Cedex 9**

Fait à ROYAN, le 2 février 2024

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS  
Maire de Royan

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le **07/02/2024**  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le **09/02/2024**

Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS

**Frédérique SALLES**



**Patrick MARENGO**

Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20240202-DEL-24-003-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2024  
Date de réception préfecture : 07/02/2024